



MÉDIATION NUMÉRIQUE

France Titres

Faire ses démarches en ligne, tout seul, pas à pas

Carte d'identité · Passeport

Permis de conduire · Carte grise

Le site officiel : ants.gouv.fr



Les 3 règles à ne jamais oublier

Pour faire vos démarches en sécurité

1 Un seul site, le bon

Le seul site officiel se termine **ants.gouv.fr**

ants.gouv.fr

Les autres sites qui ressemblent (et qui font payer un supplément) ne sont pas l'État.

2 C'est gratuit

Faire la démarche sur **ants.gouv.fr** ne coûte rien.

On paie seulement le titre lui-même (par exemple la taxe de la carte grise). Aucun « frais de dossier » en plus.

3 Jamais votre mot de passe

Aucun agent, aucun mail, aucun SMS officiel ne vous demande votre mot de passe ou votre code de carte bancaire. Si on vous le demande : c'est une arnaque, on n'y répond pas.



Se connecter au site

La méthode la plus simple : FranceConnect

AVANT

Ce qu'il faut avoir

- ☐ Un compte que vous avez **déjà** : Impôts, Ameli (Assurance Maladie), ou La Poste
- ☐ L'identifiant et le mot de passe de ce compte
- ☐ Une adresse e-mail à laquelle vous avez accès

FranceConnect évite de créer un nouveau mot de passe : on réutilise un compte connu.

OÙ CLIQUER

- 1 J'ouvre le site **ants.gouv.fr**
- 2 En haut à droite, je clique sur **Se connecter**
- 3 Je choisis **Je me connecte avec FranceConnect**
- 4 Je clique sur le compte que je connais (ex. : **Ameli** ou **Impôts**)
- 5 Je tape mon identifiant + mon mot de passe de ce compte
- 6 C'est bon, je suis dans **mon espace personnel**



Carte d'identité & Passeport

Première demande, renouvellement, perte ou vol

PAPIERS À FOURNIR

- ☐ **Photo-signature numérique** : le code à 22 chiffres donné par le photographe ou la cabine agréée
- ☐ **Justificatif de domicile** de moins de 6 mois (facture, avis d'impôt...)
- ☐ L'ancien titre (carte ou passeport) si vous en avez un
- ☐ Un acte de naissance (*seulement si c'est demandé à l'écran*)
- ☐ En cas de perte ou vol : la déclaration de perte/vol + un timbre fiscal

OÙ CLIQUER

- 1 Dans mon espace, je clique sur l'encadré **Pièces d'identité**
- 2 Je choisis ma situation (nouvelle demande, renouvellement, perte...)
- 3 Je remplis le formulaire, écran après écran
- 4 Je dépose mes photos de justificatifs (bouton **Ajouter un fichier**)
- 5 Je valide : je reçois un **numéro de pré-demande**

Ensuite, il faut prendre rendez-vous en mairie pour les empreintes et retirer le titre.

Permis de conduire

Perte, vol, abîmé, fin de validité ou échange



PAPIERS À FOURNIR

- ☐ **Photo-signature numérique** : le code à 22 chiffres (photographe ou cabine agréée)
- ☐ **Justificatif de domicile** de moins de 6 mois
- ☐ Une pièce d'identité (carte ou passeport)
- ☐ En cas de perte ou vol : la déclaration + un timbre fiscal
- ☐ Pour un permis étranger : le permis d'origine (et sa traduction si besoin)

OÙ CLIQUER

- 1 Dans mon espace, je clique sur l'encadré **Permis de conduire**
- 2 Je choisis le motif (perdu, volé, abîmé, fin de validité...)
- 3 Je remplis les informations demandées
- 4 Je dépose mes justificatifs (bouton **Ajouter un fichier**)
- 5 Je valide : je reçois un **numéro de suivi**

Le nouveau permis arrive ensuite par courrier, directement chez vous.

Carte grise (immatriculation)

Acheter, vendre ou changer d'adresse



PAPIERS À FOURNIR

- ☐ L'**ancienne carte grise** (barrée et signée par le vendeur si achat)
- ☐ Le **certificat de cession** signé (le papier de vente)
- ☐ Le **contrôle technique** de moins de 6 mois (voiture de + de 4 ans)
- ☐ Un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois
- ☐ Le **permis de conduire** et une attestation d'assurance
- ☐ Une **carte bancaire** pour payer la taxe

OÙ CLIQUER

- 1 Je vais sur **immatriculation.ants.gouv.fr**
- 2 Je clique sur l'encadré **Certificat d'immatriculation**
- 3 Je choisis ma situation (j'achète, je vends, je change d'adresse...)
- 4 Je remplis et je dépose mes justificatifs
- 5 Je **paie** par carte bancaire, puis je valide

Je reçois aussitôt un certificat provisoire (CPI) pour rouler en attendant la vraie carte par courrier.



Suivre sa demande & se faire aider

On ne reste jamais bloqué

SUIVRE OÙ J'EN SUIS

- 1 Je retourne sur **ants.gouv.fr** et je me connecte
- 2 Je vais dans **Mes demandes** / **Suivre ma demande**
- 3 Je vois l'état d'avancement (en cours, accepté, expédié...)

Astuce : si une pièce manque, on enregistre et on revient plus tard sans tout recommencer.

BESOIN D'UN COUP DE MAIN ?

- ☐ Une **Maison France Services** près de chez vous (accompagnement gratuit)
- ☐ Un **point numérique** en préfecture ou sous-préfecture (ordinateur + scanner)
- ☐ Votre **médiateur numérique Yggdrasil** pendant l'atelier



Vous savez maintenant faire seul !

Gardez ce mémo près de l'ordinateur et avancez écran par écran. Prenez votre temps, rien n'est définitif tant que vous n'avez pas cliqué sur « Valider ».